

Situation sanitaire des populations voisines du Fort de Vaujours

Questions / réponses

Rappel du contexte :

Le fort de Vaujours est une ancienne fortification militaire utilisée de 1955 à 1997 comme site d'essai par la Direction des applications militaires du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) pour l'étude des poudres et explosifs utiles au développement des armes nucléaires, utilisant notamment de l'uranium naturel et de l'uranium appauvri. Le CEA y a notamment procédé aux tirs de simulation permettant la mise au point du détonateur de la première bombe atomique française (ce détonateur est constitué d'un explosif « classique » qui dans certains cas était placé dans une enveloppe en uranium appauvri).

Que signifient les nouvelles mesures de radioactivité communiquées par l'ASN le 15 avril 2014 ?

A la demande de la préfecture de Seine-et-Marne, l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) a fait réaliser de nouvelles mesures de radioactivité sur des points singuliers du site du Fort de Vaujours.

Ces mesures ont été réalisées par l'Institut de radioprotection de sureté nucléaire (IRSN) et l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO). La commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (CRIIRAD) a également participé aux mesures.

Les mesures ont porté sur quatre points d'une casemate. Sur un de ces quatre points, un niveau de rayonnement 10 à 20 fois supérieur au niveau naturel (bruit de fond) a été constaté.

Ces résultats étaient attendus. Afin d'assurer la protection de la population et de travailleurs pouvant intervenir sur le site, un ensemble de servitudes avaient été fixé par arrêté interdépartemental limitant la fréquentation et les usages éventuels du site comme il est habituel sur tous sites industriels pollués.

Le résultat conforte bien l'idée que des travaux ne peuvent être réalisés (en l'occurrence le projet de démolition des casemates) qu'après la mise en œuvre de dispositions adaptées pour garantir la radioprotection des travailleurs et de l'environnement.

La société Placoplatre a par ailleurs transmis à l'ASN un plan de surveillance radiologique des 26 premiers bâtiments prévus à la démolition, discuté le 19 mai 2014.

Y-a-t'il des risques sanitaires identifiés pour les riverains ?

Suite à l'arrêt des activités au Fort de Vaujours, un groupe d'études (DDASS 77 et 93, DRTEFP, CEA, InVS) s'est constitué en 2001 pour analyser les éventuels impacts sanitaires de ces activités. Ce groupe a analysé les résultats de la surveillance médicale des personnels ayant travaillé sur le site de Vaujours (soit 2473 personnes employés au moins 1 an entre 1955 et 1995) comme indicateur indirect des effets sur la santé d'une éventuelle exposition environnementale de la population autour du site.

Le rapport concluait à :

- une sous-mortalité toutes causes et par tumeur pour les hommes, un taux de décès par cancer pour les femmes comparables aux données de la population générale ;
- le niveau d'exposition des riverains pendant la période d'activité s'est situé au niveau des faibles doses et les analyses réalisées pour caractériser la contamination résiduelle placent l'exposition actuelle des riverains à un niveau extrêmement faible, non détectable.

Dans la mesure où une étude portant sur l'ensemble des personnels du site de Vaujours du CEA, qui était par définition les plus exposés, (que ceux-ci aient participé ou non aux tests sur les détonateurs) n'a décelé aucun risque sanitaire, l'ARS Ile-de-France considère donc qu'il n'y a pas de risque sanitaire pour les riverains.

Cette étude a été réalisée il y a 13 ans. La situation a peut-être changé ?

Les résultats de l'étude réalisée en 2001 demeurent rassurants. Par ailleurs, s'il y avait eu une recrudescence de pathologies liées à ce type d'activité, l'Agence en aurait été informée, aurait investigué et aurait pris des mesures, or aucune alerte sanitaire n'a été faite.

Y-a-t'il plus de décès par tumeur à Courtry ?

Dans le cadre des travaux préparatoires à un contrat local de santé, l'ARS a intégré des données relatives à l'état de santé de la population, notamment à Courtry. Les données permettent de dire que les tumeurs sont la cause de 53% des décès chez les hommes et de 49% chez les femmes à Courtry.

Ces données sont des éléments bruts, purement descriptifs. Le fait d'avoir un pourcentage de décès par tumeur supérieur à celui du département ou de la région peut très bien résulter non d'une mortalité supérieure pour cette cause, mais au contraire d'une mortalité inférieure pour les autres.

Lorsque l'Agence cherche à savoir s'il y a une mortalité plus importante sur un territoire en particulier (par rapport à la population générale), elle utilise l'indice comparatif de mortalité (ICM). Cette méthode tient compte de l'âge des populations comparées, ce qui n'est pas le cas dans les données issues du Contrat Local de Santé.

Un ICM supérieur à la valeur 1 traduit une surmortalité, tandis qu'un ICM inférieur à 1 rapporte une sous-mortalité par rapport à la France. Néanmoins, une surmortalité ou une sous mortalité peut être le fruit du hasard. Les données sont significatives si la différence est suffisamment importante par rapport aux fluctuations aléatoires. Par ailleurs, à l'échelle cantonale, les ICM peuvent comporter

d'importants aléas statistiques, d'autant plus importants que la cause de décès est rare et que la population du canton est peu nombreuse.

Lorsque l'on regarde les ICM pour les tumeurs calculés à Courtry, pour les hommes comme pour les femmes, les ICM ne sont pas significatifs, l'effectif de population à Courtry n'étant pas de taille suffisante.

Y-a-t'il plus de cancers de la thyroïde ?

Une association locale et, surtout, un médecin généraliste du secteur ont fait part de leur sentiment d'une augmentation ressentis par eux des cas de cancers de la thyroïde.

Dans le cas présent, il faut souligner qu'une exposition à l'uranium naturel et à l'uranium appauvri peut affecter les poumons, les reins, les os.

Le cancer de la thyroïde n'est donc pas un cancer attendu lors d'une exposition à l'uranium. Aucune donnée scientifique ne permet d'établir un lien entre la radioactivité du site et le cancer de la glande thyroïde.

On peut comprendre que la population fasse un lien entre radioactivité et cancer de la thyroïde depuis l'accident de Tchernobyl. Toutefois dans cet accident, il y a eu exposition à des retombées radioactives contenant de l'iode radioactif, ce qui n'est pas le cas pour le site de Vaujourn.

Doit-on conduire une nouvelle étude épidémiologique ?

Ni l'interprétation erronée de données statistiquement non significatives (ICM), ni les résultats des mesures ponctuelles réalisées sur un bâtiment, ni la diffusion de rumeurs scientifiquement infondées sur une augmentation des cancers de la thyroïde ne plaident pour la réalisation d'une nouvelle étude épidémiologique.

L'ARS considère que l'étude réalisée en 2001 sur les travailleurs du site est suffisamment probante et robuste pour ne pas nécessiter un complément en l'absence d'éléments nouveaux significatifs.